

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous transmets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située 7 bis, rue du Mas des Salles à Jonage et appartenant aux époux Corcuff.

Ce terrain, nécessaire à l'élargissement de la rue du Mas des Salles, couvre une superficie de 52 mètres carrés et est cadastré sous le numéro 168 de la section AV.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait ledit terrain à titre gratuit, conformément au permis de construire n° 69 27998 B0032 délivré le 2 novembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69 27998 B0032 délivré le 2 novembre 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant, correspondant aux frais d'acte notarié estimés à 4 500 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,